



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Pierre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET (Champagnac), Martine MONCOURIER, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Maryse MAZEIRAT (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Joëlle NOËL (Trémouille) à Éric MOULIER (Saignes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes).

Secrétaire de séance : Alain COUDERT

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 23 septembre 2022

20220929024DE

FINANCEMENT LEADER ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

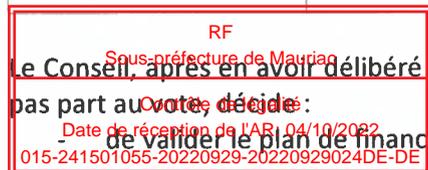
Monsieur le Président expose à l'assemblée que la structuration et le développement de l'école de musique du Haut Cantal nécessitent l'acquisition d'un parc instrumental polyvalent pour accompagner les différents projets pédagogiques, notamment l'apprentissage musical par l'orchestre, le développement d'antennes musicales à Saignes (locaux en cours d'acquisition par la CCSA) et Salers, en dehors des pôles musicaux de Riom-ès-Montagnes et de Mauriac ou bien encore les pratiques instrumentales dans les écoles, ex orchestre à l'école.

Un appui spécifique est nécessaire pour faciliter le lancement de cette école de musique, notamment l'acquisition d'un parc d'instruments de musique.

La CCSA se positionnera comme chef de fil de cette acquisition, mais celle-ci concernera l'ensemble du territoire couvert par l'enseignement musical. Le parc d'équipement de musique sera mis à disposition de l'association par le biais d'une convention.

Monsieur le Président propose de solliciter le fond LEADER pour un montant de 32 000€ au taux de 80%.

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	Taux %
Acquisition d'un parc d'instruments de musique	40 000 €	LEADER	32 000 €	80%
		Autofinancement	8 000 €	20%
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €	100 %



Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR, M. Stéphane BRIANT ne prend pas part au vote, décide de valider le plan de financement et le budget prévisionnel ;

- de solliciter le LEADER à hauteur de 32 000€ soit au taux de 80%.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 29 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 04/10/2022

Affichée ou notifiée le 04/10/2022

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/10/2022 015-241501055-20220929-20220929024DE-DE